Luttes de classement au CNRS

Florence Haegel

▶ **To cite this version:**

Florence Haegel. Luttes de classement au CNRS. Espaces temps : journal de la Section histoire géographie de l'École normale supérieure de l'enseignement technique, 1992, 49-50 (1), pp.92 - 93. 10.3406/espat.1992.3817 . hal-03385325

HAL Id: hal-03385325

https://sciencespo.hal.science/hal-03385325

Submitted on 19 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Luttes de classement au CNRS.

Si le Centre National de la Recherche Scientifique est le centre du monde scientifique français, il a aussi failli être l'épicentre d'un séisme administrativo-scientifique. Il était, en effet, question de redéfinir sa géographie, de déplacer les frontières de ses "pays", d'en dissoudre les "clans" et les "tribus", de regrouper différentes "ethnies" dans des entités qui les transcendent. La secousse s'est transformée en un simple tremblement. Mais durant plusieurs mois, des corporations se sont mobilisées, des mandarins se sont offusqués, la techno-structure scientifique a reculé et trois projets ont successivement été rendus public.

Au départ, une injonction du ministre de la Recherche et de la Technologie, Hubert Curien (ancien directeur général du CNRS dans les années 1970), insuffle une volonté aussi vague qu'ambitieuse : il faut *bouger* le CNRS. Ce souci ministériel est traduit dans un projet de refonte des sections du Comité National par la direction du CNRS. Dans chaque département scientifique, le rôle des sections est décisif. Elles procèdent à l'évaluation des laboratoires et surtout gèrent le recrutement et la promotion des chercheurs. Le remodelage des sections implique de redéfinir les conditions d'embauches et de carrières des chercheurs. Elle engage simultanément une lutte de classement des disciplines. Justifiant un tel chantier, trois objectifs sont évoqués.

Sur le plan administratif, l'augmentation des chercheurs et la multiplication des sections alourdit la gestion du CNRS. Il faut simplifier les structures, redonner une cohérence à une évolution faite pour l'essentiel par scissiparité.

Sur le plan épistémologique, l'idée de l'interdisciplinarité est mise en avant. La science bouge, de nouveaux domaines émergent. Le partage disciplinaire ossifie la recherche et ne permet pas de prendre en compte ces nouveaux champs.

Sur le plan sociologique, l'objectif moins avoué est de dissiper les mares stagnantes régies par la cooptation, de donner un coup de pied dans les fourmilières où s'agitent des clans, de redessiner les lignes de front immuables, les oppositions rituelles qui figent certaines sections.

Révoltes.

Dans le domaine des sciences sociales, la première directive en septembre 1990 est de réduire le nombre des sections du département SHS (Sciences de l'Homme et de la Société) de 13 à 8.

Un premier projet de classification est en toute hâte et sans concertation établi. Il est animé par la volonté de faire disparaître certaines sections trop petites (c'est le cas des deux sections de droit et de science politique, séparées depuis 1982) ou de briser les sections marquées par une trop forte identité disciplinaire (l'ethnologie ou la géographie sont concernées). Mais en définitive, il témoigne moins d'une conception cohérente de l'ensemble de l'architecture des sciences sociales que d'un dessein, quasiment ludique, de faire changer les partenaires de la danse. Dès lors, il n'est guère étonnant de voir se raviver les luttes de classement. Fondements de la construction de nombreuses identités disciplinaires elles trouvent à cette occasion un terrain de prédilection.

Les philosophes s'insurgent contre l'union (la mésalliance ?) de la linguistique et de la philosophie dans une section intitulée "Logos".

De même les économistes mêlés aux juristes et aux sociologues dans la section "Individus, société, système d'acteurs et d'échanges" refusent ce métissage.

Les médiévistes craignent de se retrouver sous la coupe des archéologues.

Les historiens contemporains vivent leur rattachement aux sociologues et politistes, ces "parvenus", comme une amputation de leur identité. Ces derniers ne veulent pas se remettre en ménage avec les juristes dont ils ont si récemment divorcé.

Les ethnologues, qui jusqu'alors formaient l'une des plus grosses sections du département, militent pour préserver cet avantage acquis.

Les sociologues sont désemparés. Ils se retrouvent ventilés selon leur objet de recherche : les

Persée creative commons

sociologues de la religion avec les politistes, les sociologues urbains avec les anthropologues, les sociologues du travail avec les géographes et les économistes, etc. Enfin les orientalistes qui jusqu'alors disposaient d'une section, sanctuaire de leur noblesse érudite (où tout spécialiste des deux derniers siècles était accusé de déroger), se trouvent confrontés à cette promiscuité honnie.

Mobilisation.

Tous sont mécontents du fait de l'absence de concertation et de l'arbitraire des classifications. Ils rappellent que l'interdisciplinarité ne se décrète pas, que l'évaluation scientifique ne peut être faite que par des pairs. Les pétitions s'accumulent, des colloques sont organisés. La mobilisation a dans l'ensemble réussi. Le décret (n° 91-179) publié le 18 février 1991 au *Journal Officiel* marque un recul : cette réforme n'a pas été le grand remue-ménage annoncé (même s'il est trop tôt pour savoir comment fonctionneront les concubinages forcés entre chercheurs de disciplines différentes).

L'objectif global de départ était de passer de 45 à 32 sections. Aujourd'hui le chiffre est de 40. Les intitulés des sections réhabilitent le plus souvent les références disciplinaires. Des modifications dans la composition des sections ont toutefois été introduites et deux points n'ont pas été remis en cause. La disparition d'une section de juristes est justifiée par la faiblesse de la recherche juridique. L'éclatement des géographes est imputée à l'archaïsme de cette profession jugée trop figée sur elle-même. Les différentes disciplines ont diversement infléchi le projet. Leur influence est fonction de l'unité de front qu'elles ont adoptée et des porte-parole qui sont intervenus.

Ici comme ailleurs c'est tout autant le porte-parole qui fait le groupe que l'inverse. Les sociologues, par exemple, trop divisés en chapelles, n'ont pu choisir entre parrains rivaux. A l'inverse, les ethnologues et anthropologues, tout aussi divisés mais sans cette concurrence entre maîtres à penser, ont trouvé en Françoise Héritier-Augé une représentante qui unifiait leur corporation.

Comme tout groupe de pression, les moyens d'accès aux pouvoirs publics sont des éléments déterminants du succès. Dans cette mobilisation, un rôle décisif a été joué par l'intervention des mandarins, l'entrée en piste des institutions (comme le Collège de France, l'Ecole des Hautes Etudes, la Fondation Nationale des Sciences politiques) ou la mobilisation de réseaux (les économistes ont ainsi mobilisé leurs réseaux dans les cabinets ministériels). Une manifestation des 200 orientalistes français n'intimide personne. L'intervention d'un professeur du Collège de France ou du secrétaire perpétuel de l'Académie de l'Inscription et des Belles Lettres peut faire réfléchir certains.

En résumé, cette réforme est un bel objet sociologique. Pour un sociologue des sciences, la matière est évidemment abondante. En particulier, cet épisode pose la question des conditions de l'interdisciplinarité. Celle-ci doit-elle passer par la définition, par le haut, de champs d'étude ? Un spécialiste des organisations y rencontrerait aussi un terrain privilégié. S'agissait-il, par exemple, de faire du CNRS une agence de mission ? L'étude de son fonctionnement et des relations qu'il entretient avec son ministère de tutelle fournirait sans doute une explication à la précipitation et à l'échec de ce projet.

Un sociologue du travail trouverait un intérêt spécifique dans la définition de cette nomenclature professionnelle. De même les spécialistes des politiques publiques ou des mobilisations auraient leur part de travail.

Mais les plus gâtés seraient sans doute l'équipe travaillant autour de Luc Boltanski et Laurent Thévenot. Elle pourrait trouver dans cet épisode de quoi justifier sa problématique. La logique de classement de ce monde professionnel renvoie directement à une architecture globale du monde physique et social. Les sections du CNRS sont à la fois des schèmes d'ordonnancement de la connaissance et des structures de gestion du personnel. C'est presque trop beau !

Florence Haegel

Florence Haegel est chargée de recherche au Centre d'étude de la vie politique française (Fondation Nationale des Sciences Politiques).